

TERRITOIRES DE PROJET

Numéro
32
AUTOMNE
2025

Interview de Sylvain WASERMAN, Président de l'ADEME

Territoires en action

Pays de l'Ariège et Pays d'Argentan, Auge, Ouche

Valorisation de nos partenaires

HelloAsso et l'UNCPIE

SOMMAIRE

.....

3 [Éditorial](#)

4 [Actualités](#)

EN EXCLUSIVITE

6 [Interview - Mélanie THOMIN, Présidente ANPP](#)

8 [Interview - Sylvain WASERMAN, Président ADEME](#)

TERRITOIRES EN ACTION

10 [Pays de l'Ariège - Alimentation](#)

12 [Emmanuelle DABON - Pays d'Argentan, Ouche, Ornois](#)

NOS PARTENAIRES

14 [HelloAsso](#)

15 [Interview acteur - Raphaëlle GASC, Directrice UNCPIE](#)

ANPP VOUS ACCOMPAGNE

17 [Questions juridiques](#)

18 [Enquête : Environnement](#)

19 [Fresque de l'Engagement local](#)

WEBMAGAZINE ÉDITÉ PAR ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

Directeur de la publication :
Mélanie THOMIN, Présidente

Directeur de la rédaction :
Michael RESTIER, Directeur

Rédacteur en chef et mise en page :
Jean-Sébastien CAILLEUX, Chargé de mission



Pour nous contacter :

06 12 02 01 78 / 22, rue Joubert 75009 PARIS
contact@anpp.fr / anpp.fr



SCAN ME



Territoires sous pression, démocratie en jeu

Bien qu'ils nous paraissent déjà loin, nous espérons que vos congés ont été plus que profitables pour appréhender avec sérénité cette rentrée, que l'on peut qualifier sans trop se tromper de chaotique. Deux considérations l'attestent.

D'une part, les collectivités locales font face à un brouillard budgétaire inédit : le projet de loi de finances 2026 s'annonce des plus tendus et incertains. Pour des élus déjà soumis à l'inflation des coûts, aux attentes sociales pressantes et aux transitions climatiques, ce flou est plus qu'inconfortable, il est déstabilisant. Nous attendons donc un message clair de notre nouveau Premier Ministre, fin connaisseur des collectivités locales, pour donner un cap clair !

D'autre part, le pouvoir central renforce les leviers préfectoraux au nom de la "lisibilité" et de "l'efficacité" de l'action publique. Plusieurs textes viennent récemment de consacrer le rôle du préfet de département comme pivot décisionnel. La formule est séduisante pour un État inquiet de sa cohésion, mais elle porte une bonne dose d'ambiguïté sur le rôle du politique. Ou est-ce à assumer de substituer le contrôle administratif à la responsabilité politique locale ? Cette "recentralisation déconcentrée" risque d'appauvrir le débat démocratique et d'étouffer la libre administration des collectivités. Ce virage intervient à la veille d'élections municipales décisives.

C'est dans ce contexte bien morose, avec une double pression - budgétaire et institutionnelle -, qu'il est demandé à des milliers de Françaises et de Français de s'engager pour les prochaines élections du bloc local.

Dans quelques mois, les 34.875 communes renouvelleront leurs exécutifs, et avec eux la confiance - ou le doute - des citoyens. Puis suivront les 1.254 intercommunalités, et enfin les quelques

8.308 syndicats, dont les 268 Territoires de projet.

C'est avec responsabilité que les Territoires de projet devront rappeler haut et fort une évidente nécessité : la France ne tiendra pas sans la vitalité de sa démocratie locale et de ses élus, sans coopération territoriale, sans mutualisation, sans projet stratégique, intégré et concerté.

ANPP - Territoires de projet est et restera un partenaire engagé auprès des élus locaux et exigeant à l'égard des pouvoirs publics. Nous continuerons à porter une parole claire et constructive : celle de territoires qui demandent à être écoutés, respectés et dotés des moyens d'agir. La réponse aux grands enjeux est déjà là et elle est locale !

Béatrice LATOUCHE

Présidente déléguée ANPP - Territoires de projet
Présidente du PETR Vallée du Loir

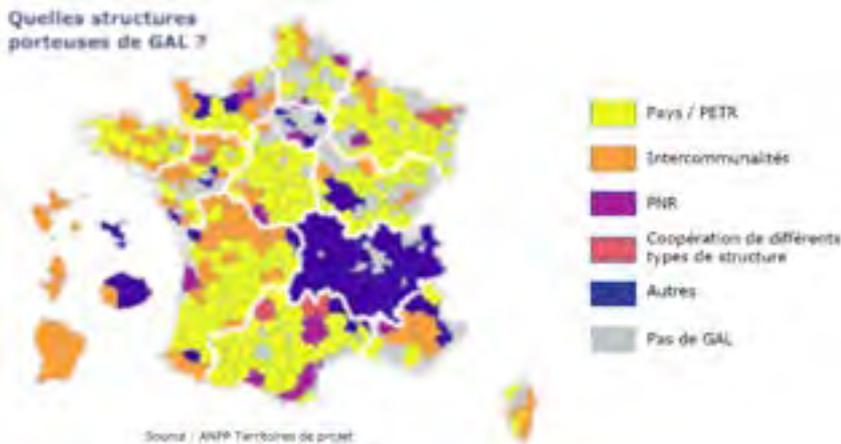
ACTUALITES



Panorama des GAL 2025

ANPP - Territoires de projet publie le 1er Panorama des GAL, acteurs clés du développement rural. En 2023-2027, 308 GAL couvrent 82 % du territoire et 45 % de la population. Deux tiers sont portés par un Territoire de projet. Leurs priorités : l'environnement (55 %), le cadre de vie (29 %) et l'économie rurale (15 %). Ce panorama illustre leur rôle essentiel dans l'animation territoriale et la mise en œuvre locale du programme LEADER.

Quelles structures porteuses de GAL ?



[Retrouvez >>](#)



Rapport d'activité

2024, une année riche pour ANPP - Territoires de projet, largement salué par ses adhérents. Malgré un contexte tendu, l'association poursuit ses missions : animation du réseau, représentation et accompagnement. Clubs, commissions, webinaires, publications, Fresque de l'Engagement Local, mobilisation politique et États Généraux ont rythmé l'année. En 2025, l'ANPP reste mobilisée sur les grands enjeux du développement local, dont le 1 % ingénierie, les CRTE, le ZAN ou encore l'IA au service des territoires.



[Retrouvez >>](#)



Vidéo RTPP 2025

v

Découvrez les temps forts des dernières rencontres techniques organisées par l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP), en partenariat avec le Pays de Morlaix. Cette vidéo revient sur les échanges, les ateliers et les témoignages d'acteurs engagés pour le développement local et la coopération territoriale. Une immersion dans les dynamiques innovantes des territoires !

[Retrouvez >>](#)



ACTUALITES



Enquête environnement

v

Les Territoires de projet, moteurs de la transition écologique, traduisent les objectifs nationaux et européens en actions locales concrètes. L'enquête ANPP - Territoires de projet souligne leur rôle clé, grâce à une ingénierie territoriale solide, des coopérations efficaces et une vision partagée. Des exemples concrets : PSE dans les Vosges, plan anti-ambroisie en Charente... Pour réussir les transitions, renforçons l'ingénierie locale et la coopération entre acteurs.

[Retrouvez >>](#)



Contribution protégeons le littoral

Depuis 50 ans, le Conservatoire du littoral préserve près de 20 % du littoral français, offrant biodiversité, paysages et accès à tous. Grâce à l'engagement d'élus, agents et citoyens, plages, dunes et mangroves restent des biens communs. Menacé par des réformes, il est essentiel de le maintenir fort et indépendant pour protéger la faune et flore, accompagner les territoires face au changement climatique et permettre à chacun de profiter de la nature.

[Retrouvez >>](#)



Agenda

26 septembre : [Vendredis territoriaux - La complémentaire santé est l'affaire de tous >>](#)

3 octobre : [Webinaire Transitions, financements et territoires : décarbonation >>](#)

Mars 2025 à 2026 : [Cycle de webinaires en droit électoral >>](#)

INTERVIEW



Mélanie THOMIN

Nouvelle Présidente ANPP - Territoires de projet

Tout d'abord, pourriez-vous vous présenter ?

Elue locale bretonne profondément attachée au développement équilibré de nos territoires, je suis particulièrement engagée pour défendre le cadre de vie quotidien de nos concitoyens dans la ruralité. Professeure de français de métier, je suis élue députée du Finistère depuis 2022 et siège à la commission des affaires économiques. Issue d'un parcours engagé à la fois dans le monde associatif et dans la vie publique, j'ai toujours défendu l'idée qu'aucun territoire ne doit être laissé à l'écart. Mon expérience d'élue de terrain m'a également convaincue que la coopération et le dialogue entre acteurs locaux sont les clés d'un aménagement du territoire réussi.

Pourquoi avoir souhaité assumer la présidence ANPP - Territoires de projet ?

L'ANPP est depuis plus de vingt-cinq ans une association de mise en réseau, d'innovation et de représentation des Pays et PETR. Accepter cette présidence, c'est d'abord un engagement pour une vision : celle d'un développement local qui s'appuie sur les forces vives et sur l'intelligence collective des territoires.

Dans un contexte de crises multiples – écologique, économique, démocratique – il me semble vital de réaffirmer que les territoires de projet ne sont pas de simples structures administratives : ils sont des lieux d'expérimentation, de coopération et de mobilisation citoyenne. Je souhaite aussi poursuivre le travail engagé par mes prédécesseurs pour renforcer le poids politique de l'ANPP auprès de l'État et des grandes associations d'élus.

Quels messages souhaiteriez-vous spécifiquement porter ?

D'abord, rappeler que l'aménagement du territoire n'est pas une affaire de tuyauterie institutionnelle, mais une politique vivante, qui parle de services publics de proximité, d'équité dans l'accès aux droits, de transition écologique et de dynamisme économique. Je veux insister sur la nécessité d'une véritable confiance entre l'État et les territoires : cela suppose de sortir d'une logique descendante et de reconnaître la capacité d'initiative locale.

Je porterai également un message fort sur la cohésion entre urbain et rural : les fractures territoriales nourrissent le découragement. Nous devons au contraire réconcilier les citoyens avec la promesse républicaine, partager les richesses et les compétences. Enfin, je souhaite que l'ANPP devienne encore davantage un lieu d'appui concret aux élus : outils méthodologiques, échanges d'expériences, plaidoyer collectif.

Quel regard portez-vous sur les politiques en matière d'aménagement local de ces dernières années ?

Je dirais qu'elles ont parfois manqué de cohérence et de lisibilité. Il y a eu des avancées : la reconnaissance des PETR, la montée en puissance de la planification territoriale ou l'attention nouvelle portée aux mobilités durables par exemple. Mais trop souvent, les réformes se succèdent sans vision d'ensemble et avec une centralisation qui freine l'agilité locale, les derniers décrets pris renforçant le pouvoir des préfets le démontrent bien !

Les territoires de projet ont démontré qu'ils pouvaient être des laboratoires d'innovations, qu'il s'agisse de transition énergétique, de circuits courts alimentaires ou de participation citoyenne. Il est temps d'ouvrir une nouvelle étape : une décentralisation pragmatique et apaisée, qui donne des marges de manœuvre réelles aux élus locaux tout en assurant la solidarité et l'équilibre entre territoires. L'État doit endosser un rôle d'accompagnateur, pas de contrôleur tatillon.

Les prochaines années seront décisives : adaptation au changement climatique, cohésion sociale ; accompagnement vers les transitions... Autant de défis qui exigent une approche fine et territorialisée. Mon ambition est que l'ANPP soit au rendez-vous, pour faire entendre la voix des territoires de projet et montrer que c'est à leur échelle que s'inventent des solutions durables et partagées.



INTERVIEW DU MAG



Sylvain WASERMAN Président de l'ADEME

Comment allez-vous en cette période charnière pour la transition écologique ?

Je suis focalisé sur l'exigeante mission de l'ADEME : accompagner la transition écologique de la France, sans doute un des plus grands défis de notre siècle. Et en cette période charnière, je ressens, au cours de mes déplacements sur le terrain, une dynamique inédite des entreprises et des collectivités qui, à leur échelle, veulent contribuer à le relever.

En 2024, ce sont plus de 5000 entreprises et 2000 collectivités que l'ADEME a accompagnées dans des projets de décarbonation de l'industrie, de passage aux énergies renouvelables ou encore d'amélioration du cadre de vie en ville. Grâce aux moyens alloués par l'Etat, la France a désormais les moyens de devenir championne de la transition écologique grâce à ses élus locaux, à ses chefs d'entreprises et aux Français qui veulent construire et transmettre un avenir durable.

Quelles ont été les étapes marquantes de votre parcours jusqu'à la présidence de l'ADEME ?

Les étapes marquantes de mon parcours sont celles qui me servent aujourd'hui dans l'accomplissement de ma mission à la présidence de l'ADEME.

D'abord en tant que chef d'une entreprise du secteur de l'énergie qui a développé des réseaux de chaleur renouvelable. Ensuite en tant que maire et président d'une communauté de communes en Alsace où nous avons porté, avec une équipe d'élus engagés, des projets de transition écologique. Enfin en tant que parlementaire à l'Assemblée nationale où j'ai pu mesurer la complexité et l'importance du rôle du législateur. Ces expériences m'ont permis d'appréhender les enjeux environnementaux à différentes échelles, du terrain aux décisions nationales, et de mesurer l'importance de l'action collective.

Pouvez-vous nous éclairer sur les missions actuelles de l'ADEME ?

L'ADEME, c'est une expertise reconnue grâce à ses 650 ingénieurs et des subventions que nous opérons pour le compte de l'Etat avec pour règle d'or : l'efficacité carbone de l'euro investi. Notre mission est double : éclairer la décision publique (avec nos études et analyses) et la mettre en œuvre pour accélérer la transition écologique.

Comment percevez-vous le rôle des Pays et des PETR dans l'architecture territoriale française ?

La transition écologique sera territoriale ou ne sera pas. C'est en s'appuyant sur l'engagement et l'esprit d'innovation des territoires que nous réussirons la transition écologique. C'est pour cela que l'ADEME est présente dans chaque région au plus près des porteurs de projets.

Les territoires sont une source inépuisable de solutions. Prenons l'exemple d'une laiterie qui mène sa décarbonation dans le Calvados. On peut très bien imaginer que sa solution fonctionne pour une laiterie en Savoie.

À vos yeux, quelle place est aujourd'hui accordée au développement local dans les politiques publiques ?

Une minorité bruyante clame qu'il faut tout arrêter, que l'écologie « emmerde » les Français. Mais la très large majorité politique continue de porter ce combat qui préoccupe au plus haut point nos concitoyens. Elle le porte par l'augmentation des budgets dédiés à l'accompagnement des projets dans nos communes et dans nos entreprises. En 2024, l'ADEME a opéré 3,4 milliards d'euros d'aides à des projets utiles pour le climat et pour les Français. Je pense à la décarbonation qui assure la pérennité des entreprises et qui protège ainsi les emplois. Je pense à la sortie

des énergies fossiles qui sécurise la France contre les variations incontrôlables des prix du gaz et du fuel. Je pense à l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air qui protège la santé et l'environnement immédiat des Français.

Dans le contexte particulier que vous évoquiez, quelle lecture portez-vous sur la future PPE ?

La PPE3 doit répondre à un enjeu déterminant : atteindre la neutralité carbone de la France en 2050. Tous nos scénarios Transitions 2050 convergent sur ce point : il nous faut électrifier nos usages.

Et la France dispose d'un avantage unique : son électricité est totalement décarbonée grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables. L'enjeu est de sortir au plus vite de notre soumission aux énergies fossiles.

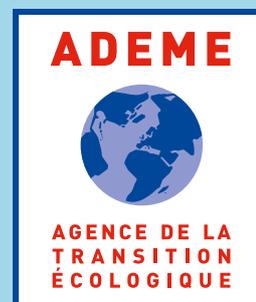
Et pour conclure, quel message souhaiteriez-vous adresser aux acteurs locaux ?

Les élus locaux, mais aussi les chefs d'entreprises de nos territoires ont besoin de visibilité, de stabilité, d'expertise et de financements stables de l'Etat pour réussir la transition écologique. Je veux leur dire que l'ADEME, opérateur de l'Etat, est et continuera d'être à leurs côtés avec l'expertise et les moyens financiers qui nous seront confiés pour



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TERRITOIRE EN ACTION



ALIMENTATION EN PAYS DE L'ARIÈGE

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SE CUISINE EN ARIÈGE !

Depuis 2020, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Autour du Conseil Local de l'Alimentation, collectivités, producteurs, associations, citoyens et acteurs socio-professionnels œuvrent ensemble pour un objectif simple et audacieux : construire la souveraineté alimentaire du territoire.

Epauler par l'INRAE de Toulouse, le PETR s'appuie sur une méthode « living lab » pour animer son PAT : expérimenter, mettre en réseau, créer des coopérations. Trois « marmites » mijotent ainsi, chacune nourrie d'actions concrètes et de financements (DRAAF, FEADER, LEADER, France 2030, fonds Mieux Manger pour Tous).

Disponibilité : structurer la production et les filières

Il s'agit d'organiser une offre alimentaire locale, durable et rémunératrice.

- La structuration d'une filière légumes bio en demi-gros (Agrosite d'Embarou, collectif de maraichers) pour alimenter la restauration collective.

- Mener une campagne de communication encourageant la petite diversification des exploitations en réponse aux besoins nourriciers du territoire (porcin, volaille, fruit...)

- Une coopération Européen pour mettre en réseau les jardins et vergers partagés afin de renforcer leur rôle nourricier, social et écologique.

- Deux coopératives locales investissent dans des outils de séchage de luzerne et de toastage de soja pour relocaliser l'alimentation animale, encore trop importée.

- Un travail partenarial avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture pour identifier de nouvelles opportunités foncières agricoles

(BVSM, friches...) à l'échelle de périmètre de la CC du Pays d'Olmes.

Consommation locale : mobiliser les habitants et les acheteurs

Cette marmite questionne nos façons d'acheter et de manger, pour transformer la demande en levier de durabilité.

- La Caisse Commune Alimentaire de l'Ariège (CCAMPA) regroupe déjà 120 cotisants (10 à 80 €/mois) qui reçoivent chacun 50 € à dépenser dans une épicerie locale. Une avancée vers une sécurité sociale de l'alimentation, soutenue par la CAF, la MSA et l'État.

- Le PAT accompagne les cantines scolaires et médico-sociales pour s'approvisionner localement, en cohérence avec la loi EGALIM.

- Des actions éducatives en milieu scolaire sont menées pour conscientiser les enfants à l'alimentation durable

Accessibilité : relier producteurs et consommateurs

Objectif : faire en sorte que l'offre locale atteigne réellement habitants et professionnels, à un coût soutenable. C'est la logique du Système alimentaire du milieu (SYAM) entre circuits courts et filières longues qu'explore le PETR avec son démonstrateur Dynamo.

- En septembre 2025, une expérimentation associera une enseigne de grande distribution et la plateforme Terroir Ariège Pyrénées pour fournir fruits et légumes locaux.

- Un grossiste œuvre pour relocaliser les filières de farine et de beurre destinées aux boulangers et pâtisseries locaux.

- À Lézat-sur-Lèze, l'entreprise Biochamps développe une gamme de desserts végétaux en planifiant avec les agriculteurs locaux la production de soja et sarrasin.

- L'association Hérisson Bellor met en place une plateforme collective de conditionnement et de stockage pour regrouper les achats des producteurs locaux, en lien avec les organisations d'aide alimentaire.

En conclusion

Le PETR de l'Ariège, à travers la mise en œuvre de son PAT, agit comme un catalyseur : il fédère énergies citoyennes, élus et acteurs agricoles, tout en mobilisant des financements européens et nationaux. Résultat : un territoire qui avance concrètement vers sa souveraineté alimentaire, en conjuguant justice sociale, relocalisation de la valeur, durabilité et coopération.



Président : Monsieur Alain TOMEU

123.000 habitants

7 EPCI (dont 1 communauté d'Agglomération)

233 communes



INTERVIEW



Emmanuelle DABON

Directrice adjointe Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Quel a été votre parcours jusqu'à la direction (Directrice-adjointe !) la prise de vos responsabilités au sein du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ?

J'ai voulu m'engager dans le développement local dès la fin de mes études de sciences économiques, après ma maîtrise obtenue à l'Université de Tours. J'ai alors complété cette formation par une année de spécialisation (DESS – Bac +5) à Poitiers. On m'a proposé un premier poste dans la Nièvre à Château-Chinon (Morvan), auprès d'une interco pour gérer un programme de financement local. Je rencontrais des associations, producteurs, élus ruraux, commerçants... Après 3 années j'ai souhaité poursuivre ailleurs et je suis arrivée dans l'Orne en 1997, seule salariée à la création de l'Association « Pays d'Ouche Développement » (ADR Loi VOYNET), avec pour mission l'animation du programme européen LEADER. L'équipe a pu grandir par la suite, jusqu'à 5 salariés. J'en assurai la direction, la gestion et l'animation. Nos élus ayant décidé d'élaborer un SCoT à une échelle pertinente, nous avons dissous notre association ainsi que celle voisine du PAPAO pour créer ensemble en 2015 un établissement public type PETR. Nos 5 contrats ont été basculés vers la fonction publique territoriale (contractuels en CDI et CDD).

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous engager dans une structure de type "Pays" ?

La structure « Pays » représentait pour moi une opportunité de travail avec des acteurs très diversifiés (chefs entreprises, élus, bénévoles, responsables d'associations, directeurs de services, architectes, maîtres d'œuvre ...) ouvrant à comprendre l'économie et la vie locale. Notre travail nous permet d'acquérir de nombreuses connaissances dans des domaines très diversifiés qui font la vie d'un projet : juridique, financier, économique, communication, ... C'est un métier très enrichissant qui nous offre rapidement un réseau de connaissances et permet de nous intégrer plus facilement sur un territoire.

À quoi ressemble une journée "type" pour vous... s'il en existe une ?

Les sujets traités sont variés. Une journée peut être entièrement passée au bureau, une autre en RV à l'extérieur ou en réunion... C'est très variable. C'est ce qui fait tout l'intérêt du métier ! Nous sommes une petite équipe, donc souvent « au four et au moulin » comme on dit.

Quelles sont, selon vous, les compétences pour animer un Territoire de projet ?

Il faut aimer rencontrer les acteurs de tous type, comprendre les enjeux, les motivations, les freins et les prises de positions de chacun. Il faut être pédagogue pour adapter notre discours à nos interlocuteurs, donner les informations essentielles et identifier rapidement comment on va pouvoir aider le porteur de projet à avancer, que ce soit un élu local, un chargé de mission, un commerçant, ... L'expérience est importante pour aller à l'essentiel.

Quels sont les grands chantiers que vous menez actuellement ?

En terme d'urbanisme, nous avons évalué notre SCoT (le bilan avant les 6 ans) et allons engager des procédures de modification simplifiée pour rentrer en conformité avec le SRADDET de Normandie puis de révision avant 2030. Nous participons à l'élaboration des PLUi. Nous décryptons avec nos 3 EPCI les actualités juridiques et participons aux conférences régionales pour la définition des projets d'envergure régionale. Ce sont des enjeux importants. En déclinaison du SCoT, nous travaillons avec plusieurs communes et les services de l'Etat sur la résorption des logements vacants. Dans un autre domaine, celui de l'alimentation et des circuits courts, nous accompagnons depuis peu une dynamique locale autour de la création de conserveries et développons un partenariat interGAL avec nos voisins de l'Eure.

Comment s'organisent les coopérations entre le Pays et les EPCI du territoire ?

La coopération s'exerce principalement à travers des sujets mutualisés et portés à notre échelle qui apportent une grande cohérence territoriale : Le SCoT, le programme LEADER, le programme de modernisation du commerce et de l'artisanat, l'élaboration puis la mise en œuvre du Schéma vélo, les tournées « Ville A Joie »... Nous avons un bureau et un comité syndical. C'est assez simple.

Les trois Communautés de Communes qui composent le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche



■ CDC Argentan Intercoen
■ CDC des Vallées d'Auge et du Merisault
■ CDC des Pays de l'Aigle

13 communes de plus de 1.000 hab.



Quel moment fort a particulièrement marqué votre actuelle mission ?

La dissolution de nos associations « Loi VOYNET » et la création du PETR a rebattu les cartes, même si l'équipe est restée presque identique, avec l'engagement dans le SCoT qui nous ouvre de nouveaux thèmes de travail.

Et à l'inverse, un épisode plus difficile ou frustrant à évoquer ?

Pas d'épisode en particulier, mais beaucoup d'interrogations relatives à la complexification des programmes de financements (contractualisations, AAP...) et des procédures liées à la planification et à l'urbanisme dans le cadre imposé au niveau national et européen, qui engendrent des coûts importants en matière d'accompagnement et de conseils pour nous et nos collectivités.

Le mot de la fin ?

L'avenir de nos territoires réside dans l'initiative locale, la création de nouveaux partenariats et la recherche de plus d'autonomie financière. Je crois en nos élus ruraux et la mobilisation des forces vives



PRESENTATION

PARTENAIRE



.....

helloasso
l'engagement, tout simplement

HelloAsso, partenaire des citoyens, des associations et des territoires

1,5 million d'associations constituent le premier réseau de solidarité et de proximité en France. Plus que jamais, elles sont confrontées à des défis majeurs : baisse des financements, lourdeurs administratives et manque de temps freinent l'élan des bénévoles et dirigeants, alors que leur engagement fait vivre le lien social au cœur de nos territoires.

Chez HelloAsso, nous affirmons que la simplicité et la force du soutien citoyen sont essentielles à la vitalité associative. Notre engagement : donner à chaque bénévole et chaque association les moyens de se consacrer pleinement à ses missions.

HelloAsso, au service de l'engagement associatif des citoyens

Fondée en 2009, HelloAsso est une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) dont la mission est d'encourager l'engagement associatif des citoyens. Nous mettons à leur disposition une gamme complète d'outils en ligne, entièrement gratuits, pour faciliter la gestion quotidienne de leurs activités : billetterie, adhésion, dons, financement participatif, et boutique en ligne.

Notre modèle est unique : nous offrons ces services sans frais ni commission aux associations. Nos ressources financières proviennent exclusivement de la générosité des visiteurs de notre plateforme.

Notre ambition est claire : faire gagner du temps aux dirigeants et bénévoles et renforcer la visibilité de leurs associations. Grâce à notre accompagnement humain et à nos formations, nous allégeons la charge administrative afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leurs projets.

Le rôle crucial des collectivités

Les collectivités locales sont les premiers partenaires de terrain du monde associatif. Au-delà du soutien financier qu'elles apportent à de nombreuses structures, elles jouent un rôle déterminant en outillant, formant et mettant en lumière les initiatives locales.

De notre côté, plus de 400 000 associations, réparties dans plusieurs dizaines de milliers de communes, utilisent aujourd'hui la plateforme HelloAsso.

À la demande, nous apportons également des outils aux élus et aux agents pour soutenir leurs associations locales. Nous fédérons les bénévoles à travers des événements gratuits et donnons de la visibilité aux initiatives associatives grâce à notre site, visité chaque mois par plus de 12,2 millions de personnes.

Une coopération HelloAsso - Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

Pour donner encore plus de portée à notre engagement local, nous nous associons aux Pôles territoriaux et aux Pays. Cette coopération vise à renforcer l'accompagnement et l'innovation des associations locales, en s'appuyant sur les collectivités membres de l'ANPP et sur la vitalité du tissu associatif.

Une démarche sans contrepartie financière, mais avec un impact concret pour les communes et les territoires.

INTERVIEW

ACTEUR



Raphaëlle GASC

Directrice UNCPPIE

Tout d'abord, comment allez-vous ?

Très bien, merci ! C'est toujours un plaisir d'échanger avec l'ANPP. En cette rentrée, l'énergie est au rendez-vous pour affronter une double dose de défis, ceux de la transition écologique auxquels se rajoutent ceux du monde associatif.

Parlez-nous de votre parcours

Mon parcours est marqué par un engagement de longue date pour des territoires vivants. Après des études en sciences économiques et sociales et un master en aménagement urbain, j'ai travaillé près de vingt ans comme enseignant d'expertises (infrastructures, eau, environnement, urbanisme, paysage...) pour aider les décideurs territoriaux à co-construire des visions intégrées et stratégiques d'avenir. J'ai toujours cherché à relier les thématiques, les organisations et les personnes autour de projets communs. J'ai logiquement eu un coup de cœur pour le travail de terrain des CPIE qui facilitent la coopération à long terme des acteurs publics et privés locaux, en réponse à une large palette d'enjeux écologiques propres à une diversité de contextes géographiques.

Vous dirigez l'UNCPPIE, quelles sont ses missions ?

L'Union nationale des CPIE fédère 90 associations (78 CPIE et 12 unions régionales

de CPIE) réparties partout en France hexagonale mais aussi en Outre-Mer (Mayotte et la Réunion). Être constitué en réseau booste notre capacité d'action et d'innovation. L'Union nationale assure diverses missions de tête de réseau : administrer le label CPIE, animer des rencontres et partages d'expérience, porter une vision stratégique de long terme nourrie de travaux de recherche, et valoriser l'impact de nos actions pour inspirer au-delà de notre réseau.

Quels sont les liens entre nos structures et sur le terrain ?

Nous partageons la conviction que la protection de l'environnement suppose un engagement coopératif de long terme, à l'échelle pertinente du bassin de vie et d'emploi. La carte croisant les périmètres des Pays/PETR et ceux des CPIE illustre bien nos coopérations d'action. Au travers de différents dispositifs (Atlas de la biodiversité, PCAET, programmes Territoires Engagés pour la Nature...) nous œuvrons ensemble à co-responsabiliser des acteurs autour des problématiques environnementales, et nous le faisons en mobilisant leur attachement « patrimonial » pour le vivant.

Quels défis majeurs rencontrent les CPIE et comment les accompagnez-vous ?

Les CPIE doivent affirmer leur rôle de pionniers, de défricheurs, qui inventent de nouvelles manières de "faire ensemble" pour accélérer la transition écologique. Leur statut associatif, leur expertise naturaliste et leur implantation de terrain leur permettent de fédérer des acteurs très variés. Mais cette approche en profondeur prend du temps, et ce temps suppose la mobilisation de financements adaptés : des volumes de subventions structurants et s'inscrivant dans la pluri-annualité, permettant de couvrir sans faux semblants les frais de fonctionnement. L'Union nationale, en lien avec nos partenaires communs que sont Le Rameau et l'ADASI, travaille depuis longtemps sur les questions de modèles socio-économiques. Ainsi nous accompagnons nos membres pour qu'ils articulent le plus efficacement possible le triptyque Ressources humaines, Financements et Alliances. C'est une condition indispensable pour préserver la vision stratégique de notre réseau malgré les coupes budgétaires sévères auxquelles nous sommes à tous les échelons confrontés.

Quelle lecture portez-vous sur les récentes politiques publiques à destination des collectivités ?

La réduction des budgets, et notamment du Fonds vert, inquiète fortement. Dans

tous les territoires, ruraux en particulier, ce fonds conditionnait souvent l'engagement de transformations fondamentales. Sa diminution entraîne un sévère freinage des initiatives. On demande aux collectivités d'atteindre des objectifs ambitieux (zéro artificialisation nette, neutralité carbone, énergies renouvelables, adaptations au changement climatique...) tout en réduisant leurs moyens financiers et humains : une incohérence qui risque de décourager et fragiliser les approches à long terme, or c'est précisément ce dont nous avons besoin. Répondre à l'urgence climatique par des solutions « pansement » de court terme, ce n'est pas à la hauteur des enjeux. Ces crispations des moyens et des temporalités génèrent aussi une augmentation de la conflictualité et des fractures sociales et démocratiques.

Le mot de la fin

Face à cette complexité croissante, nous gardons toutefois espoir dans le réseau des CPIE. En prenant appui sur les démarches patrimoniales théorisées par notre partenaire AgroParisTech, nous parvenons à faire bouger les lignes et de nouveaux récits territoriaux commencent à émerger. Je vous invite à visionner notre série de vidéos « A la recherche de l'intérêt commun pour la gestion du vivant » sur notre site www.cpie.fr pour un tour d'horizon varié et motivant : le bocage en pays Creusois, le partage de l'eau dans le Marais du



UNION NATIONALE

JURIDIQUE

.....

Comment modifier les statuts d'un pays sous forme de syndicat mixte "ouvert" ?

Contrairement aux syndicats mixtes fermés, les syndicats mixtes dits "ouverts" (qu'ils soient "ouverts restreints", c'est-à-dire composés de seuls EPCI et collectivités territoriales, ou "ouverts élargis", c'est-à-dire incluant également d'autres types d'établissements publics) sont soumis à un régime juridique spécifique ([article L. 5721-2 et s. CGCT >>](#)). Les dispositions communes ([article L. 5211-1 et s. CGCT >>](#)) applicables à tous les EPCI (y compris les syndicats mixtes fermés et les PETR) ne sont donc pas applicables de plein droit aux syndicats mixtes ouverts.

Leur régime juridique spécifique présente ainsi l'avantage de laisser au SMO une plus grande marge de manœuvre dans la rédaction de ses statuts. Ainsi, pour les modifications statutaires, le C G C T ([article L. 5721-2-1 CGCT >>](#)) offre aux SMO la possibilité, soit de laisser les statuts silencieux sur la procédure de modification des statuts, auquel cas s'appliquent les dispositions de l'article ci-dessus, qui prévoient que : "Les modifications des statuts seront décidées par le Comité Syndical statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés". Soit, autre possibilité, les statuts du SMO peuvent prévoir une procédure de modification spécifique, qui s'applique alors.



Reste en outre, in fine, la question de la nécessité d'un arrêté préfectoral, qui, en vertu de la règle du parallélisme des formes, s'impose en principe, mais, néanmoins un arrêt a considéré que l'adoption d'un arrêté préfectoral ne s'imposait pas pour modifier les statuts d'un SMO sur le fondement de l'art. L. 5721-2-1 CGCT ([CAA Bordeaux, 16 novembre 2020, n°19BX03439, 20BX00345 >>](#)). Nonobstant cette jurisprudence, qui reste isolée à ce jour et non expressément confirmée par le CE, il apparaît prudent, néanmoins, de solliciter un arrêté préfectoral de modification des statuts du SMO, qui, "au pire", au cas où cette interprétation jurisprudentielle viendrait à être confirmée, serait alors considéré comme un acte superfétatoire (même décision), ce qui ne rendrait pas illégale la procédure.

A quels agents le Président d'un PETR peut-il consentir une délégation de signature ?

Le président d'un EPCI peut donner "sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service" ([article L. 5211-9 CGCT >>](#)). Ces dispositions sont applicables aux PETR ([article L.5711-1 CGCT >>](#)). A noter également que l'article [L.2122-19 du CGCT >>](#) prévoit un dispositif similaire pour les maires.

Si l'identification des agents dont les fonctions sont expressément citées par le texte est aisée ("directeur général des services, directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques et directeur des services techniques"), la notion de "responsables de service" est plus ambiguë et nécessite d'être précisée.

A titre d'illustration, il a été jugé que le responsable du service des affaires juridiques pouvait être considéré comme étant un "responsable de service" et recevoir délégation de signature, notamment pour signer les écritures produites en justice ([TA Montpellier, 31 août 2023, n°2304657 >>](#) ou encore [CAA Marseille, 25 mars 2021, n°19MA04952 >>](#)).

La jurisprudence reconnaît également qu'une secrétaire générale puisse être "responsable de services" et se voir consentir une délégation de signature (voir en ce sens : [TA Paris, 6 juillet 2023, n°2128026 >>](#) ou encore [CAA Paris, 15 mai 2025, n°24PA00375 >>](#)).

ENQUETE



Politiques de l'environnement dans les Territoires de projet

Les Territoires de projet représentent une réponse stratégique à la complexité des enjeux environnementaux contemporains. Ils permettent de **territorialiser les politiques publiques** en intégrant de manière coordonnée des dimensions diverses telles que la biodiversité, le climat, la qualité des sols, la gestion de l'eau, la préservation de l'air et le maintien des forêts. **Grâce à une planification adaptée et une ingénierie locale renforcée**, ces territoires sont capables de traiter les enjeux de façon multithématique et transversale, en articulant à la fois la connaissance fine du territoire, les outils réglementaires et les initiatives locales. **Cette approche permet non seulement de répondre aux exigences légales, mais aussi d'anticiper les évolutions réglementaires et d'impulser des actions volontaristes et innovantes.**

Sur le terrain, la diversité des initiatives montre la capacité des Territoires de projet à adapter les politiques aux réalités locales. Dans le **Ruffécois**, la lutte contre l'ambrosie mobilise élus, agriculteurs et citoyens autour d'actions de sensibilisation et de contrôle. En **Midi-Quercy**, la valorisation de la ressource en eau implique des projets intégrant préservation des milieux aquatiques, adaptation des pratiques agricoles et sensibilisation des habitants. Dans le **Haut-Languedoc**, des vignerons se mobilisent pour l'agroécologie, démontrant que transition environnementale et activités économiques peuvent se renforcer mutuellement.

Les Territoires de projet tirent également parti des dispositifs existants pour soutenir ces actions, tels que **Natura 2000**, les paiements pour services écosystémiques ou le programme **LEADER**. Ces outils ne sont pas utilisés de manière isolée, mais intégrés dans une stratégie territoriale cohérente, renforcée par la coopération entre collectivités, opérateurs et acteurs locaux. Cette approche collaborative favorise la mutualisation des ressources, la coordination des acteurs et la diffusion des bonnes pratiques.

En outre, les Territoires de projet **jouent un rôle clé dans la coordination multiniveau, reliant les actions locales aux politiques régionales, nationales et européennes**. Ils offrent un cadre pour prioriser les interventions, maximiser l'impact des dispositifs financiers et techniques, et assurer une continuité des actions au-delà des mandats politiques ou des projets ponctuels. Cette capacité à **combinaison vision stratégique et action concrète** est essentielle face à la complexité et à l'urgence des enjeux environnementaux.

Ainsi, en plaçant la **cohérence territoriale**, la coopération et l'innovation au cœur de leur action, les Territoires de projet deviennent des leviers indispensables pour la transition écologique, agissant à l'échelle pertinente du bassin de vie, tout en assurant des résultats durables pour l'environnement, les populations et le développement local.





LA FRESQUE

DE L'ENGAGEMENT LOCAL

La Fresque de l'Engagement local est un outil ludique, pédagogique et de référence, permettant de s'approprier les enjeux du développement local, pour son territoire, acteur de la transition.

La Fresque de l'Engagement local permet ainsi à chacune et chacun de découvrir et d'appréhender les valeurs, les acteurs et les méthodes du développement local.

Inspirée de la Fresque du Climat ©, elle se construit en équipe, au cours d'un atelier collectif de trois heures, associant l'animateur (le fresqueur) au collectif (les engagés) venant de tout horizon, réunis autour d'une volonté commune : agir en faveur de leur territoire, en appréhendant son écosystème, pour en être un acteur engagé.

Cet outil est utilisable et utilisé comme support d'apprentissage, d'animation ou de co-construction d'un projet de territoire ou d'une stratégie locale de développement. Il s'adresse à tout public engagé dans la vie publique locale : élus et collectivités, acteurs institutionnels et privés, collectifs de citoyens ou acteurs associatifs, assemblées de sociétaires, conseils de développement ou de quartier..

La Fresque de l'Engagement local est un outil :



De sensibilisation aux enjeux de l'engagement et du développement local

D'appropriation de concepts perçus comme complexes

De vulgarisation de notions essentielles à l'action publique locale

D'observation, volontairement évolutif, des bonnes pratiques locales

[Pour plus de renseignements >>](#)



PARTENAIRES

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux



ANPP TERRITOIRES DE PROJET

.....

**268 Territoires de projet et
la moitié des Régions métropolitaines**

Représenter

- > les **Territoires** auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'État, des parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, CESE et Parlement européen), mais également de grands opérateurs privés
- > les **Territoires** auprès de tout acteur du développement local public ou privé
- > les **Territoires** de projet à l'occasion d'auditions parlementaires et institutionnelles

Animer

- > le **Réseau des Territoires de projet et partenaires** : Clubs, Commissions, Webinaires "Les Vendredis territoriaux"
- > les **Rencontres nationales** (EGPP ou RTPP) favorisent les échanges d'information et bonnes pratiques entre acteurs du développement local

Accompagner

- > les **Territoires de projet** dans la définition de leur **projet de territoire**, en produisant des notes d'informations, des décriptages législatifs et réglementaires, et en proposant des outils méthodologiques
- > les **Territoires de projet** par des réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet

Pour adhérer >>

Une équipe dédiée

Une gouvernance composée de 39 membres, présidée par X, une équipe de 4 agents, dirigée par Michael RESTIER, sont à votre écoute et pleinement mobilisée pour les Territoires de projet



Dans ce numéro, focus sur **Pascal MAYOL**, membre du conseil d'administration. Pascal est conseiller au CESE, membre de la commission environnement et nature. Il est ingénieur écologue de formation. Il est engagé dans divers mouvements associatifs.